

plus grand nombre, le plus facilement et dans l'intérêt du régime économique en général. Depuis mon élection, c'est la première fois, monsieur le président, que je propose une motion et j'en suis fier. Elle est conforme aux principes socialistes de mon parti et aux miens. Je suis fier de proposer, avec l'appui du député de Cariboo (M. Irvine):

Que le bill à l'étude ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais que, de l'avis de la Chambre, on examine la question de faire aménager des pipe-lines par une société de la Couronne ou un autre organisme public que possède et régit le gouvernement du Canada.

**M. James Sinclair (Vancouver-Nord):** Je désire faire certaines observations au sujet du projet d'amendement. Je n'avais pas l'intention de prendre part au débat. Le représentant de Vancouver-Centre (M. Young) a déclaré, toutefois, que le parti de la C.C.F. avait l'intention de socialiser l'industrie pétrolière. Or il existe, dans la Saskatchewan, un gouvernement socialiste qui exerce la haute main sur la propriété et les droits civils. Jusqu'ici, cependant, il n'a pas été question de socialiser les sociétés *Standard Oil* ni *Imperial Oil*. Il s'en prend plutôt à ces petites entreprises privées. Or s'il eût été sincère en 1944, s'il eût voulu traduire ses paroles en actes, le gouvernement de la Saskatchewan aurait socialisé chez lui la *Shell Oil Company*, la *Standard Oil Company* et l'*Imperial Oil Company*.

**Une voix:** De quelle façon?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Sinclair:** Mais il ne l'a pas fait, et aujourd'hui, quand on soutient...

**Une voix:** La question ressortit au gouvernement fédéral.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Sinclair:** Le gouvernement de la Saskatchewan exerce une maîtrise absolue sur la propriété et les droits civils dans les limites de la province. Il a le pouvoir de s'emparer d'une société d'autobus, mais il n'a ni assez de courage ni assez de conviction, ou bien il a trop de bon sens, pour s'emparer des industries pétrolières. C'est un geste de mesquine politique de la part de l'honorable député de Vancouver-Centre,—remarquez bien qu'il ne s'agit pas d'un représentant de la Saskatchewan, mais de celui de Vancouver-Centre,—de prétendre qu'il y a lieu de socialiser les pipe-lines, voire toute l'industrie pétrolière. La Chambre sait ce que vaut un tel langage.

**M. Young:** Sur un fait personnel, monsieur l'Orateur, je signale que l'honorable député de Vancouver-Nord a mal interprété mes paroles. Il n'en avait pas l'intention, j'en suis

[M. Young.]

sûr, c'est plutôt une erreur de sa part. A ma connaissance, je n'ai jamais préconisé la socialisation de l'industrie pétrolière. J'ai préconisé cependant l'étatisation des pipe-lines.

**M. Sinclair:** Pour faire suite à la mise au point de l'honorable député de Vancouver-Centre, dont j'aurais dit qu'il préconise la socialisation de l'industrie pétrolière, je lui pose la question suivante: N'êtes-vous pas en faveur de la socialisation de l'industrie pétrolière au Canada?

**M. l'Orateur suppléant:** Je rappelle que les questions sont irrégulières en ce moment.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, l'heure est trop grave pour perdre notre temps à faire de la politique. Le bien-être d'un trop grand nombre de gens dépend des mesures dont nous sommes saisis. Afin de ne pas retarder indûment l'adoption de ces bills, je serai bref. Je répondrai plus tard à l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Young). Nous examinerons alors toutes les questions économiques qui plairont au député. Nous verrons alors jusqu'à quel point il est renseigné.

La mesure dont la Chambre est appelée à sanctionner la deuxième lecture est la première d'une série qui viseront les pipe-lines; elles autorisent toutes la formation de sociétés qui s'occuperont surtout d'exporter du pétrole ou du gaz de l'Alberta. Sauf erreur, on s'oppose à un bill en particulier qui a trait à un pipe-line. Il n'a rien à voir au pétrole, mais bien au gaz. Je crois comprendre qu'on tentera de l'étouffer; je ne parlerai donc qu'environ deux minutes.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le député a dit qu'on tenterait d'étouffer une certaine mesure. Aurait-il l'obligeance de nous dire qui se propose d'agir ainsi?

**M. Low:** Oui. Je sais que mes honorables amis ont l'intention de tenter d'étouffer le bill n° 239.

**M. Knowles:** Pas du tout, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Knowles:** J'invoque le Règlement. Les paroles du député de Peace-River m'atteignent personnellement ainsi que tous les membres de mon parti. Nous lui avons indiqué qu'en ce qui a trait à un de ces bills au moins, nous exigerons que la procédure ordinaire de la Chambre soit observée. Nous n'avons rien dit de plus. D'ailleurs, nous n'avons nullement l'intention d'étouffer ces bills.